



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°07/2020-03

**Rapport d'activité 2019
du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique**

SOMMAIRE

p.3	1 - Le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique
p.3	Missions
p.3	Membres du Syndicat
p.4	Elus - Vie institutionnelle
p.6	2 – Administration et moyens du Syndicat
p.6	L'équipe du Syndicat
p.7	Les moyens généraux
p.8	Le financement des projets
p.9	Bilan financier 2018 du Syndicat
p.13	3 - Le projet d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne
p.13	Rappel des projets d'aménagement numérique du Syndicat
p.13	Montée en Débit de l'ADSL
p.13	Fibre optique pour tous (FttH)
p.15	Plan de financement du programme « MeD/100% Fibre »
p.17	Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux
p.17	Téléphonie mobile
p.17	Aides satellitaires
p.17	Le schéma des usages et des services numériques (SDUSN)
p.18	La communication en 2019
p.19	4- Les actifs des membres du Syndicat
p.19	Boucles locales radio
p.19	Boucles locales optiques

1 - Le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique

1-1- Missions

Le Syndicat mixte Tarn-et Garonne Numérique, créé le 1^{er} février 2016, a pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres les compétences définies à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir : la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques, ainsi que les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Le Syndicat est également chargé du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Enfin, le Syndicat peut exercer, à la condition que l'organe délibérant de l'un de ses membres le sollicite :

- la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique prévue à l'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions mentionnées à l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1-2- Membres du Syndicat

Le Syndicat mixte ouvert Tarn-et-Garonne Numérique est formé entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes suivantes :

- la Communauté de Communes des Deux Rives
- la Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
- la Communauté de Communes de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
- la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron
- la Communauté de Communes Terres des Confluences
- la Commune de Reyniès
- la Commune de Lacourt Saint Pierre
- la Commune d'Escatalens

1-3- Elus - Vie institutionnelle

Le Conseil syndical est composé de 20 délégués titulaires et de 20 délégués suppléants :

Collectivités membres	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes des Deux Rives	CALAFAT Alexis	LE CORRE Christiane
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	DELBREIL Thierry	LACOMBE José
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	MARTY Patrick	RAYNAL Jean-Claude
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	GARRIGUES Francis	PRADINES Patrick
Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy	VERIL Claude	DURAND Christian
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	JEANJEAN Claude	VALETTE Gilles
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	LAMERA Emeline	IORDANOFF Cécile
Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron	QUATRE Christian	AUFRERE Bruno
Communauté de Communes Terres des Confluences	GARGUY Bernard	GIAVARINI Jean-Claude
Commune de Reyniès	VIGOUROUX Claude	FAVAREL David
Commune de Lacourt Saint Pierre	PIZZINI Françoise	IBRES Benoit
Commune d'Escatalens	BAZIN Philippe	VERNHET Claire
Conseil Départemental 82	BESIERS Jean-Philippe	HENRYOT Jean Michel
	ASTRUC Christian	MAURIEGE Marie-Josée
	BERTELLI Jean-Claude	HEBRARD Gérard
	DEBIAIS Francine	MORVAN Liliane
	FERRERO Monique	ALBUGUES Mathieu
	BOURDONCLE Catherine	WEILL Michel
	TURELLA-BAYOL Frédérique	BEQ Jérôme
NEGRE Marie-Claude	LE CORRE Christiane	

La représentation des membres à Tarn-et-Garonne Numérique se répartit de la façon suivante :

Collectivités membres	Nbre communes	Population	Nbre voix
Communauté de Communes des Deux Rives	28	19 243	38
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11	11 264	20
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	25	41 316	57
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	31	10 241	37
Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy	22	8 812	25
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	19	20 739	34
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	17	7 802	21
Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron	13	22 219	30
Communauté de Communes Terres des Confluences	22	41 874	59
Commune de Reyniès	1	886	2
Commune de Lacourt Saint Pierre	1	1 159	2
Commune d'Escatalens	1	1 145	2
TOTAL	191	186 700	327

	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégué	Nombre de voix total
Conseil Départemental 82	8	41	328

En 2019, le **conseil syndical** de Tarn-et-Garonne Numérique s'est réuni à six reprises : le 7 janvier, le 25 mars, le 9 avril, le 28 juin, le 7 octobre et le 9 décembre.

La commission « administrative et finances » s'est, quant à elle, rassemblée deux fois en 2019 :

- le 22 mars pour la préparation des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019
- le 25 juin pour le recrutement d'un chargé de missions « développement des usages »

La commission d'appel d'offres s'est réunie une fois le 7 octobre pour avis consultatif concernant un accord-cadre à bons de commande pour le marché relatif aux travaux de

raccordement en fibre optique de locaux à usage professionnel et de services au public sur le département de Tarn-et-Garonne, hors zone AMII.

Concernant la DSP :

- le **COTECH** s'est tenu mensuellement depuis le mois de mars 2019, sous la présidence de Monsieur Claude JEANJEAN
- le **COFIL** s'est réuni deux fois le 12 mars et le 9 décembre

Concernant la montée en débit ADSL :

- le **COTECH** s'est tenu mensuellement jusqu'au mois d'août, sous la coprésidence de Madame Catherine BOURDONCLE et de Monsieur Claude JEANJEAN

Concernant le SDUSN :

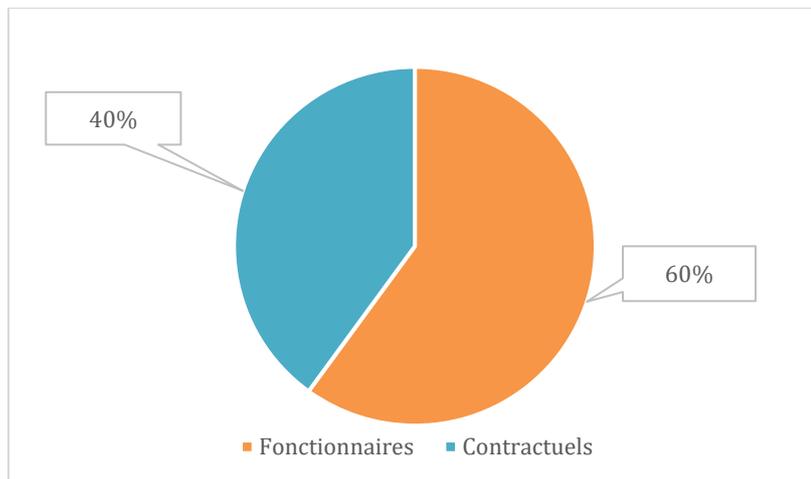
- le **COTECH** s'est tenu le 15 novembre

2 – Administration et moyens du Syndicat

2-1-L'équipe du Syndicat

EFFECTIFS DU SYNDICAT EN 2019 :

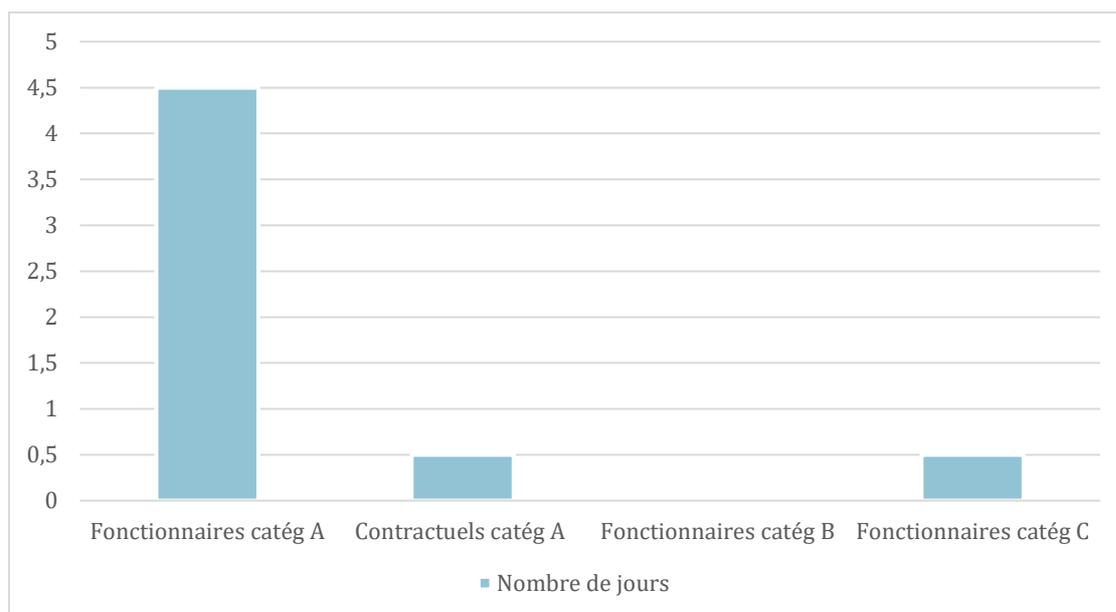
Filière	Catég	Grade	Emploi	Effectif budgétaire (35h)	Effectif pourvu
ADMINISTRATIVE	A	Directeur territorial	Directeur	1	1
	A	Attaché principal territorial	Responsable Administratif et financier	1	1
	B	Rédacteur principal de 2° Classe <i>Arrivée le 01/11/2019</i>	Chargé de mission « Développement des usages »	1	1
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Assistant de gestion	1	1
TECHNIQUE	A	Ingénieur principal	Responsable technique	1	1
TOTAL				5	5



MOUVEMENTS :

- 1 arrivée d'agent sur l'emploi de chargé de mission « développement des usages » le 1^{er} novembre

FORMATIONS :



ABSENTEISME :

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (<i>maladies ordinaires et accidents de travail</i>)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (<i>toutes absences pour motif médical</i>)	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'absentéisme global (<i>toutes absences y compris maternité, paternité et autre</i>)	0,00%	0,00%	0,00%

2-2-Les moyens généraux

Tarn-et-Garonne Numérique est hébergé à titre onéreux, dans les locaux du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pour un coût de 10 911,20 € pour l'année 2019. Du mobilier lui est mis à disposition dans le cadre de cette convention avec le CD82.

Des acquisitions de matériels informatiques ont été réalisées en 2019 suite au mouvement de personnel.

2-3-Le financement des projets par les membres du Syndicat

a) Concernant le fonctionnement du Syndicat mixte (budget principal), les collectivités membres versent une contribution annuelle. En 2019, la répartition des contributions est la suivante :

- 2/3 Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
- 1/3 EPCI et communes membres

b) Le financement du budget annexe « Aménagement numérique » se fait en deux participations.

Pour l'année 2019, aucune participation dite « subvention exceptionnelle » en section d'exploitation n'a été demandée.

La seconde participation nommée « subvention d'équipement » vient financer la section d'investissement.

Ces participations sur le budget annexe se composent d'une part de « services mutualisés » et d'autres part de « services propres » à chacun des membres.

Le financement des « services mutualisés » se répartit en 2/3 CD82 et 1/3 EPCI et communes membres. Le montant de chaque participation est calculé sur la base d'un modèle économique approuvé par les membres par délibération n°04/2016-02 du 14 avril 2016 du Syndicat et affiné par délibération n° 03/2019-02, soit une répartition des coûts par composante technologique inhérents aux investissements inscrits dans le budget annexe, garantissant la péréquation départementale entre les membres.

Le financement des « services propres » se fait à 100% par le membre concerné par le service (exemple : dépenses et recettes des boucles locales optiques, maintenance des boucles locales radio, ...).

Participations	Financement <i>(délibération n°04/2016-02 du 14 avril 2016)</i>		
Participation au fonctionnement du Syndicat (budget principal)	2/3 CD82 – 1/3 EPCI et communes membres		
	<i>« Services mutualisés »</i>		<i>« Services propres »</i>
Subvention d'équipement (budget annexe – section d'investissement)	2/3 CD82	1/3 EPCI et communes membres : Répartition des coûts par composante technologique	100% pour le membre concerné

Montant des participations pour l'exercice 2019 :

-Budget Principal : 213 555 € du CD82
106 777 € des EPCI et communes membres

-Budget Annexe :
Subvention d'équip : 822 952 € du CD82
354 863 € des EPCI et communes membres

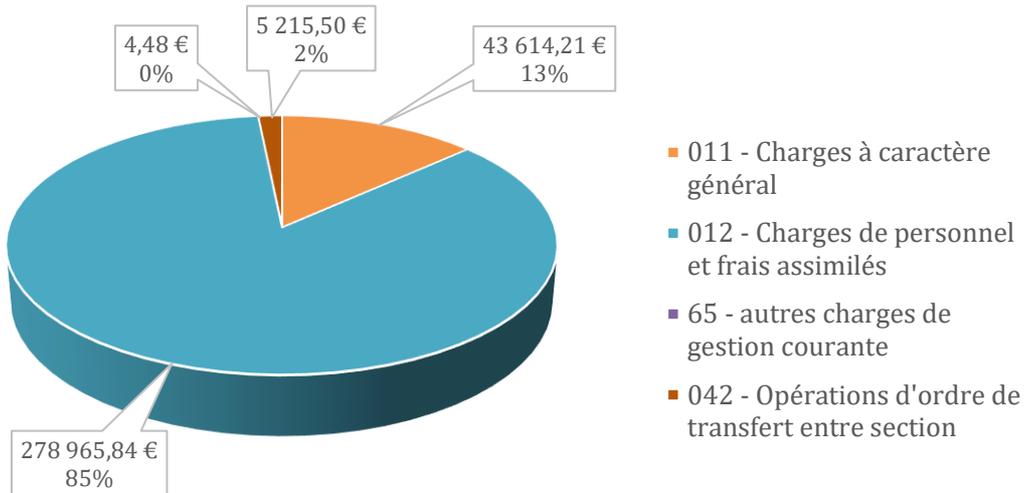
2-4-Bilan financier 2019 du Syndicat

a) Budget principal M14 destiné à assurer le fonctionnement interne du Syndicat :

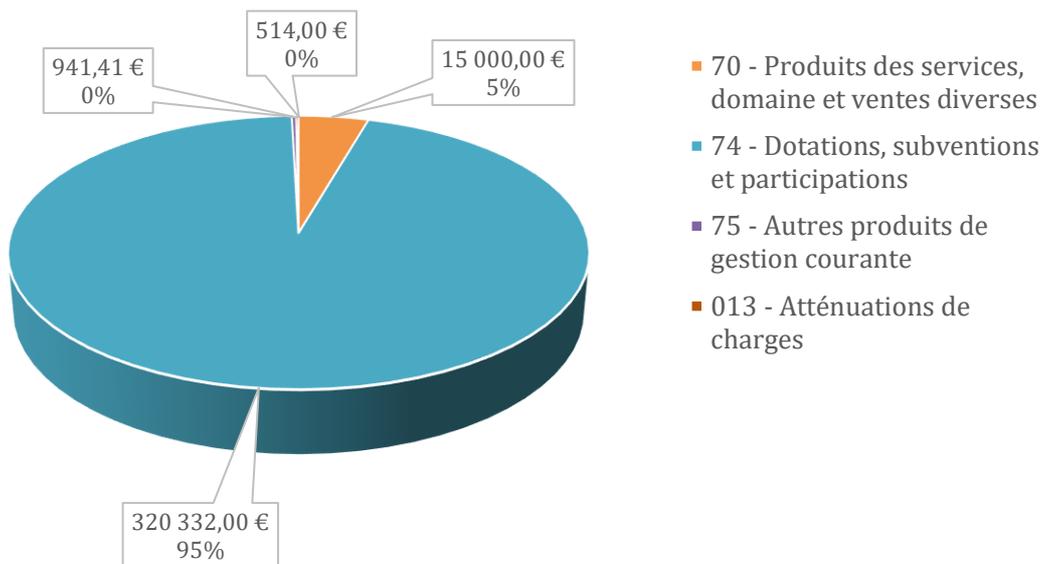
Les résultats du compte administratif 2019 du budget principal se présentent comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

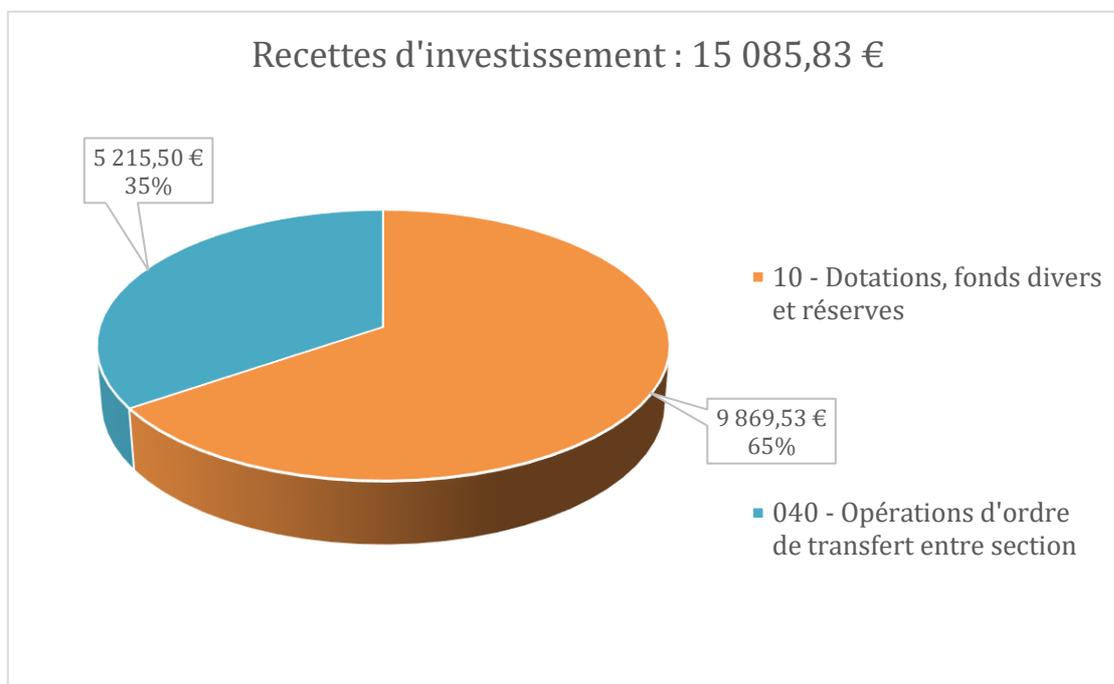
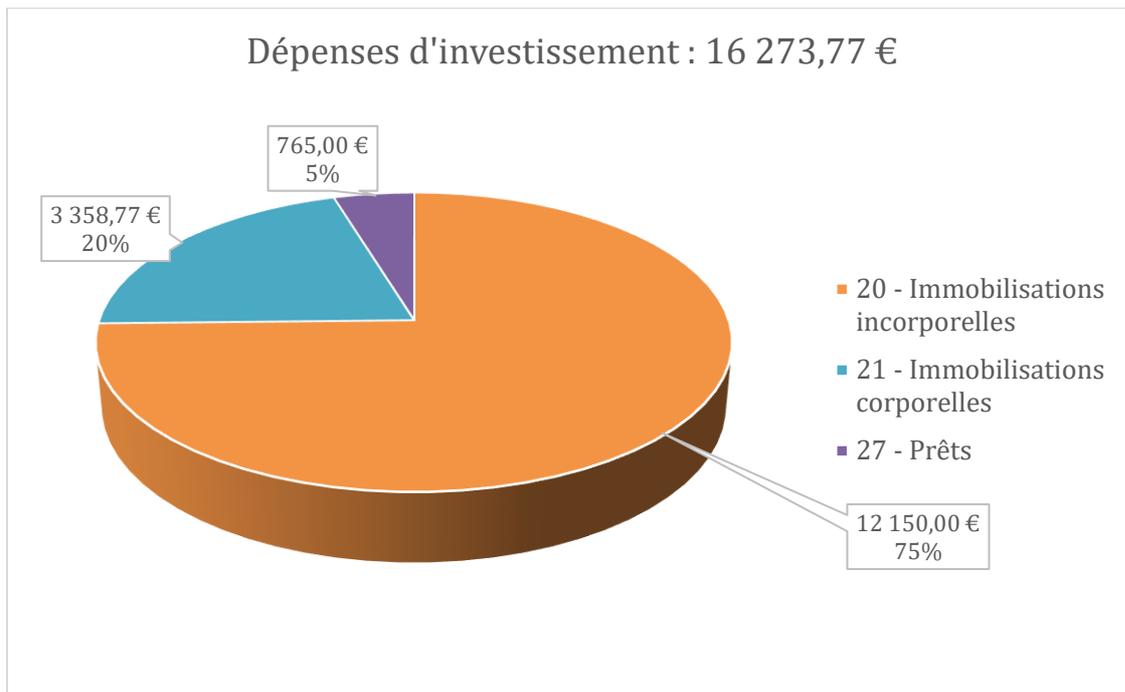
Dépenses de fonctionnement : 327 800,03 €



Recettes de fonctionnement : 336 787,41 €



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

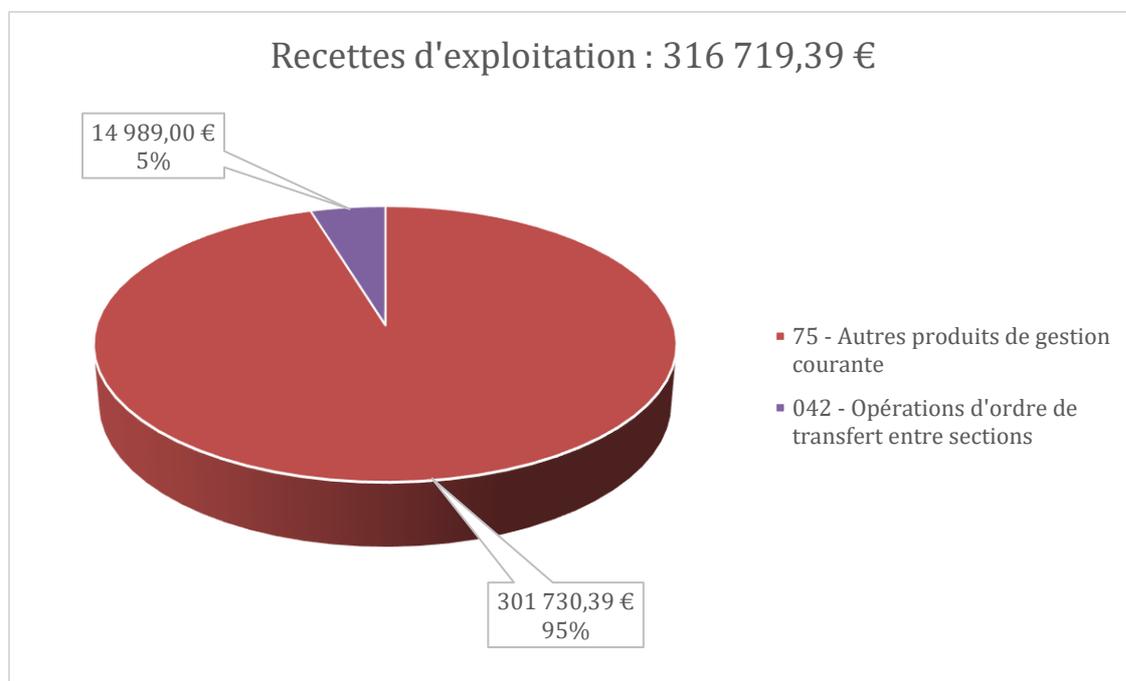
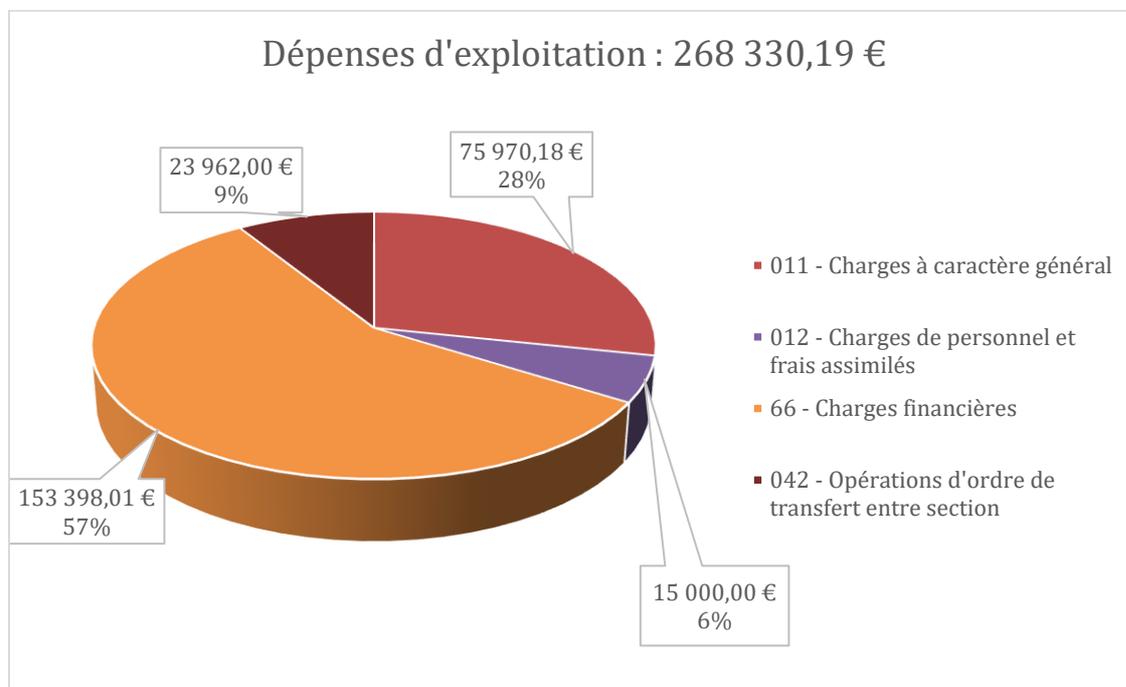


Le budget principal 2019 fait ressortir un résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports de l'exercice précédent) de 112 540.38 euros en section de fonctionnement et 41 944.63 euros en section d'investissement.

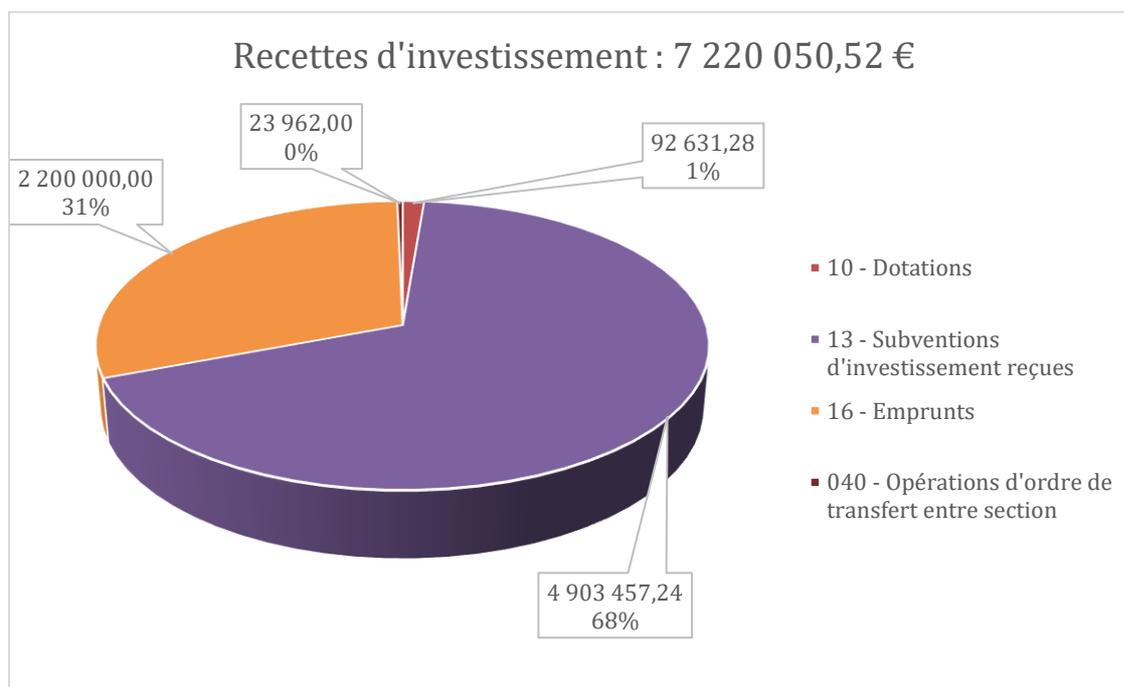
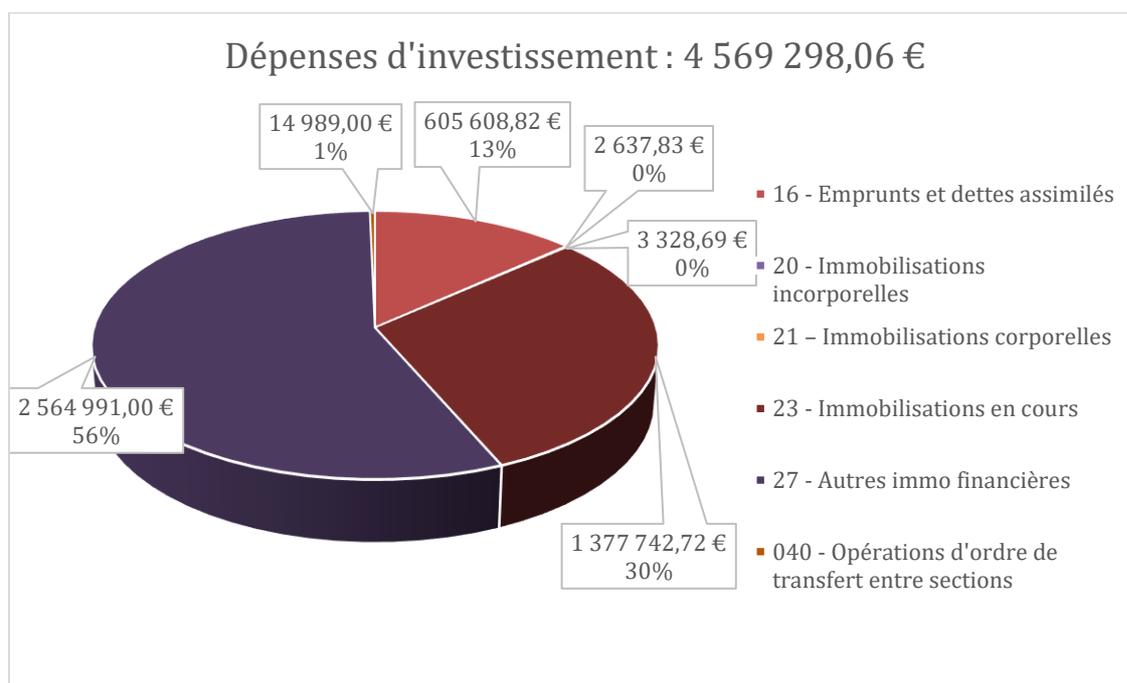
b) Budget annexe M4 pour la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique :

Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe se présentent comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Le budget annexe 2019 fait ressortir un résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports de l'exercice précédent) de 93 171,20 euros en section d'exploitation et 3 890 185,26 euros en section d'investissement.

3 - Le projet d'aménagement numérique du Tarn-et-Garonne

3-1-Rappel des projets d'aménagement numérique du Syndicat

Par délibération du 20 juin 2016, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique a acté la révision du périmètre du programme d'aménagement numérique départemental à la suite de la concertation établie avec chacune des 14 intercommunalités membres au printemps 2016. Cette révision porte sur 2 composantes technologiques : la montée en débit de l'ADSL et la fibre optique (FttH).

3-2-Montée en Débit de l'ADSL

Après une année 2018 qui a vu la réalisation de plus de la moitié des NRA-MeD du programme, l'année 2019 a vu se terminer ce projet de Montée en Débit de l'ADSL.

Ce sont donc 21 NRA-MeD qui ont été mis en service. Ces équipements ont significativement amélioré le débit ou apporté un service internet à près de 2 500 lignes. Pour cela, plus de 86 km de câble optique ont été tirés.

Les communes concernées par ces opérations sur l'année 2019 sont : Goudourville et Gasques, Le Pin, Merles, Saint-Antoine, Saint-Michel, Sistels, Labarthe, Vazerac, Comberouger, Pompignan, Maubec, Valeilles, Espinas, Lacapelle-Livron, Saint-Antonin-Noble-Val (x2), La Salvétat-Belmontet, Castelsarrasin-La Villedieu-du-temple (Cloutiers), Durfort-Lacapelette, Lizac et Montesquieu.

Ces mises en services ont donné lieu à l'organisation de 16 inaugurations et réunions publiques.

Bilan du programme :

Entre septembre 2017 et septembre 2019, le nombre de lignes ADSL a cru de +12% (total de 11 720). Le taux de pénétration ADSL est passé de 71 % à 80 %.

L'impact est plus important sur les petites Sous Répartitions que sur les grandes :

Le taux de pénétration ADSL sur les **20 SR les plus petites** est passé de 63% à **74%**

Le taux de pénétration ADSL sur les **20 SR les plus grandes** est passé de 83% à **88%**.

3-3-Fibre optique pour tous (FttH)

a) Inaugurations/événements :

Le 30 janvier 2019, une délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne a été signée entre Tarn-et-Garonne Numérique et le groupement ALTITUDE INFRASTRUCTURE THD/BARA, avec une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019.

Une signature publique a été organisée le 20 mars 2019 au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, en présence des co-financeurs du projet, des conseillers départementaux et des maires et présidents d'EPCI du département.

Une société ad hoc a ensuite été créée sous le nom d'OCTOGONE FIBRE, venant se substituer en tant que délégataire au groupement mentionné ci-dessus, et ce afin de porter le programme 100% Fibre sur le territoire du Tarn-et-Garonne.

Le 17 octobre 2019, a été inauguré sur la commune de Labastide St Pierre la pose du 1^{er} NRO (nœud de raccordement optique) en présence de tous les co-financeurs du projet.

Au total en 2019, 6 NRO (sur les communes de Labastide St Pierre, Montech, Nègrepelisse, Castelsarrasin, Valence d'Agen, St Loup) et 10 SRO (sur les communes de Labastide St Pierre, Campsas, Monbéqui, Montech, Escatalens et Castelsarrasin) ont été installés.

En terme d'évènements, TGN a participé aux côtés d'OCTOGONE FIBRE au salon « Occitania Gaming Convention » organisé le week end du 16-17 novembre dans la salle Eurythmie de Montauban. Ce salon réunissant de nombreux « geeks » et fans de jeux-vidéo a permis de faire connaître le projet, de procéder à des tests d'éligibilité et de présenter les métiers de la fibre.

Enfin, TGN a tenu un stand à la Journée d'Actualité Numérique organisée par le CDG82 le 26 novembre à Montauban, au cours de laquelle il a pu distribuer des guides des Elus aux secrétaires de mairie présentes à l'occasion.

b) Instances :

Depuis le mois de mars 2019, le COTECH s'est réuni mensuellement, sous la présidence de Monsieur Claude JEANJEAN. Ce COTECH, lieu de rencontre entre élus et techniciens de TGN, de techniciens d'AI THD et d'OCTOGONE FIBRE, permet de faire un point sur l'état d'avancement du projet (relevés de boîte aux lettres, pose des NRO/SRO, préparation des APS/APD, suivi financier...)

Le COPIL s'est, quant à lui, réuni deux fois le 12 mars et le 9 décembre 2019.

c) Communication :

Afin d'informer au mieux les élus du projet 100% Fibre, 2565 courriers accompagnés de plaquettes ont été envoyés en avril à chaque maire et conseiller municipal du département afin de les informer sur les modalités de déploiement de la fibre à l'horizon 2022.

En septembre, un Guide des Elus a également été créé et édité en 5000 exemplaires, afin de pouvoir accompagner les élus dans la compréhension du déploiement de la fibre optique et leur apportant des réponses aux questions le plus souvent posées par leurs administrés.

3-4-Plan de financement du programme d'aménagement numérique « MeD ADSL et 100% Fibre »

En M€	Scénario Officiel		
Charges SMO	36,33		
MED	8,22		
Subvention IPE	17,10		
Subvention Raccordement	10,01		
Etudes	1,00		
Financement DSP	36,33	En M€	
Subvention FSN	19,13	Participations versées sur 2017/2018/2019	Reste à charge
Subvention Région	9,94		
Participation brute SMO Années 1-10 20%	7,26	2,939390	4,323040
Participation brute CD	4,84	1,784690	3,056930
Participation brute EPCI/communes	2,42	1,154700	1,266110
CCCPL	0,13	0,047870	0,086020
CCLTG	0,13	0,021450	0,111190
CC2R	0,25	0,192460	0,062160
CCPSQ	0,15	0,027570	0,121740
CCQC	0,28	0,098980	0,184490
CCQRGA	0,16	0,042740	0,120940
CCGSTG	0,47	0,200930	0,267710
CCQVA	0,27	0,112650	0,152890
CCTC	0,53	0,402440	0,126870
Reynies	0,01	0,003740	0,010070
Lacourt St Pierre	0,02	0,002370	0,013490
Escatalens	0,01	0,001500	0,008540

Echéancier des participations des membres de Tarn-et-Garonne Numérique (en €) :

Capital restant dû	Solde											Lacourt		
		CD 82	CCCPPL	CCLTG	CC2R	CCPSQ	CCQC	CCQRGA	CCGSTG	CCQVA	CCTC	Reynies	St Pierre	Escatalens
		3 056 930	86 020	111 190	62 160	121 740	184 490	120 940	267 710	152 890	126 870	10 070	13 490	8 540
637 961,76	2020	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2021	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2022	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2023	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2024	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2025	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2026	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2027	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2028	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2029	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2030	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2031	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2032	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2033	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2034	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2035	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
540 903,02	2036	152 040,46	4 278,54	5 530,31	3 091,47	6 055,00	9 175,82	6 014,92	13 314,70	7 604,20	6 309,89	500,98	671,15	424,72
127 137,50	2037	35 736,62	1 005,66	1 299,88	726,64	1 423,21	2 156,75	1 413,79	3 129,58	1 787,34	1 483,12	117,75	157,75	99,83

Il est donc important de bien prendre en compte que ce scénario :

- repose uniquement sur le coût du programme d'aménagement numérique porté par TGN, soit les coûts du programme « MeD ADSL » et de la DSP « 100% Fibre », sans prendre en compte les autres dépenses d'investissement par ailleurs, ni les coûts des programmes d'investissements qui pourraient être décidés ultérieurement.
- est établi en fonction de subventions prévisionnelles de l'Etat et de la Région
- ne prend pas en compte les amortissements
- est établi sans prévision d'excédent ou de déficit budgétaire de la section d'investissement

3-5-Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux

Plusieurs actions de coordination ont été menées avec les aménageurs, ainsi que des enfouissements de fourreaux en prévision du FTTH lors de projets structurants :

- Route de Nègrepelisse, à ALBIAS : coordination avec Enedis en prévision de la création d'un lien de transport FTTH
- Route de Lavilledieu à Lacourt Saint Pierre : coordination avec le SDE82
- Lieu-dit Le Garic à Lauzerte : coordination avec le SDE82
- Traversée en souterrain au niveau du rond-point créé sur la DD18 à Pommevic : coordination avec la CC2R

3-6-Téléphonie Mobile

Equipe Projet Téléphonie Mobile : dans le cadre du New Deal Mobile, le syndicat a intégré l'équipe projet départementale qui s'est constituée en septembre 2018. Il intervient en tant que support technique pour aider à la priorisation des sites dans le respect de l'enveloppe allouée annuellement.

Pour 2018, le site de Ginals a été retenu. SFR est chargé de mettre en service deux sites relais d'ici juillet 2020.

En 2019, le département a reçu une dotation de 5 sites. Ces sites vont permettre d'apporter un bon niveau de services aux communes de Lafitte, Lachapelle, Mansonville, Saint-Jean-du-Bouzet, Varennes, Verlhac-Tescou, Angeville, Coutures, Fajolles, Génébrières et Vaïssac. Ces sites devront règlementairement entrer en service en 2021.

La dotation 2020 est également de 5 sites relais. L'équipe projet a proposé de cibler la couverture des communes d'Espinassac (St Amans - Barry de Cas), Montesquieu, Asques, Castéra-Bouzet, Saint-Paul-d'Espis et Durfort-Lacapelette.

3-7-Aides satellitaires

A compter du 1^{er} janvier 2019, un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements d'inclusion numérique (à destination des particuliers et professionnels du département ne pouvant accéder à une offre haut débit terrestre) a été mis en place.

Ce dispositif d'aide propose une aide de :

- 300 € à l'acquisition de l'équipement (ou 1 à 10 € / mois à la location)
- 200 à 300 € pour l'installation de l'équipement

Pour l'exercice 2019, aucune demande d'aide n'a été déposée auprès des services de TGN.

3-8 Le Schéma des Usages et des Services Numériques

En 2019, le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique s'est engagé dans une démarche « Usages et Services Numériques » à travers l'élaboration d'un Schéma Directeur des usages Numériques (SDUSN). Pour cela, Un chargé de mission a été recruté pour une prise de poste au 1^{er} novembre.

Le principe de ce schéma est double :

- D'une part, dresser un état des lieux complet à l'échelle départementale et à celle de chaque intercommunalité, de la place du numérique dans les politiques locales et de ses dynamiques ;
- D'autre part, de permettre à chaque collectivité de définir sa stratégie numérique, reposant sur ses spécificités et sur les axes qu'elle souhaite développer.

A travers le schéma des usages, ces stratégies locales permettront la conception d'une stratégie départementale adaptée qui assurera le pilotage, la coordination des actions et l'optimisation des moyens.

Lancé par délibération en octobre 2019, le SDUSN est structuré par un comité de pilotage composé d'élus référents et par un comité technique composé d'élus et techniciens référents, de l'équipe technique du syndicat mixte et par le cabinet ON-X, assistant à la maîtrise d'ouvrage du syndicat.

La fin d'année 2019 a permis de structurer les instances de gouvernance, et d'organiser les étapes de consultation et de concertations avec les différents acteurs.

Ce schéma se décline ainsi :

1. Etat des lieux et des besoins
2. Définition de la stratégie de développement des usages et des services
3. Plan d'action pluriannuel et adoption du schéma
4. Mise en œuvre du schéma avec bilan à mi-parcours pour permettre un réajustement

L'année 2020 aura pour objectif de réaliser les différentes phases du SDUSN pour une mise en œuvre en milieu d'année.

3-9-La communication en 2019

a) Les pages Facebook et Twitter :

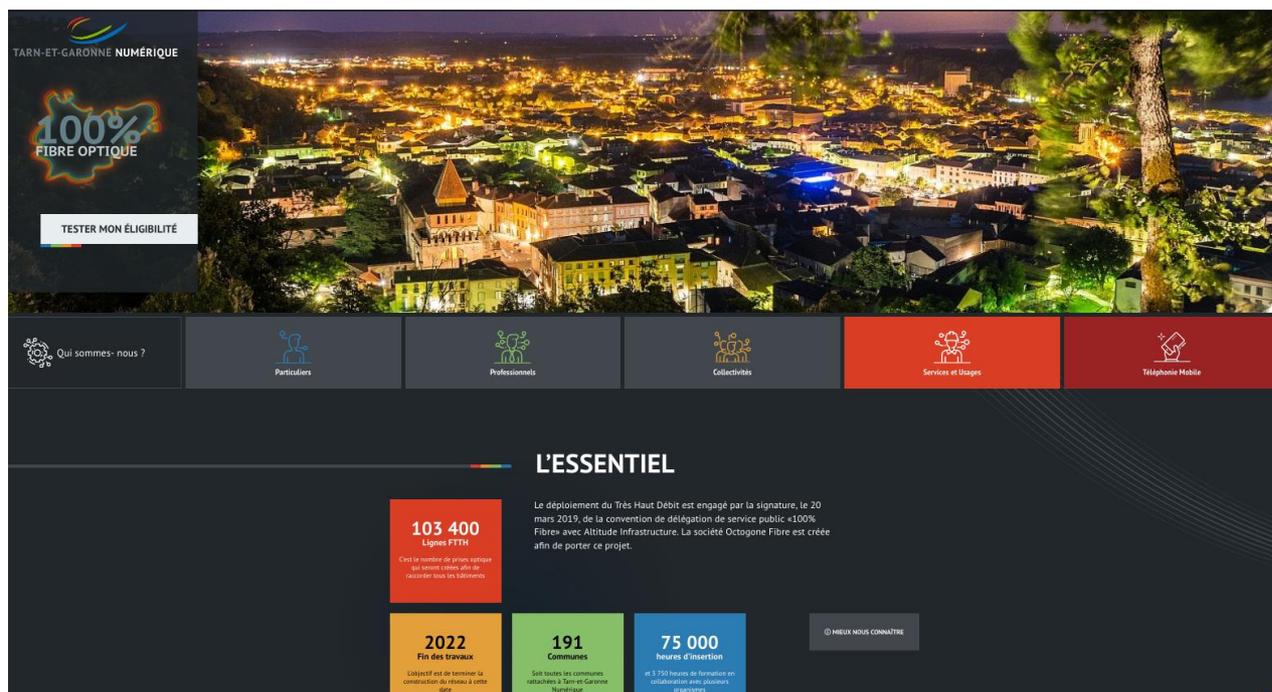
Les pages Facebook et Twitter, administrées par les agents de Tarn-et-Garonne Numérique, informent et relaient sur les différentes actions du syndicat (<https://facebook.com/82numerique> et twitter.com/82Numerique)

En 2019, la page Facebook a fait l'objet de 48 publications, essentiellement pour signaler les travaux en cours et les secteurs concernés. Permettant des interactions avec les usagers, elle dispose de 1091 abonnés.

La page Twitter a fait l'objet de 15 tweets et est, quant à elle, suivie par 331 abonnés.

b) Le site Internet de TGN :

Le site internet de Tarn-et-Garonne Numérique est en parallèle en cours de création et sera mis en ligne dans le courant du premier semestre 2020.



4- Les actifs des membres du Syndicat

Pour rappel, sous le régime de droit commun applicable aux transferts des équipements, les droits et obligations de chaque EPCI propriétaire de réseaux sont exercés par Tarn-et-Garonne Numérique.

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, ces biens (sauf les boucles locales radio) sont remis en affermage au délégataire.

4-1-Boucles locale radio

Lorsque des pannes surviennent sur les réseaux BLR, ceux-ci font l'objet d'interventions visant à les maintenir en service lorsqu'aucune autre offre d'accès à Internet (ADSL, 4G fixe) n'est à disposition des abonnés.

Cela s'est traduit par 1 intervention sur le réseau opéré par Alsatis et 10 sur le réseau Xilan pour un montant total de 6 990 € HT. Des changements d'antennes, de liaisons point-à-point et de switchs ont été effectués dans ce cadre.

4-2-Boucles locales optiques

Les boucles locales optiques sont exploitées par convention de mise à disposition par l'opérateur E-Tera (Ariane.Network).

Plusieurs interventions ont été réalisées en 2019 sur ces boucles locales optiques à usage professionnel avec des extensions et raccordements pour desservir :

- L'école du numérique à Moissac
- Le réseau de vidéosurveillance à Moissac et Castelsarrasin